



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

**Direction Générale de l'Administration**

Sous-direction du Développement Professionnel et des  
Relations Sociales

**Bureau des Concours**

78, Rue de Varenne -

75349 PARIS 07 SP

Suivi par : **Christine PALOMAR/Célia VERRES**

Mail : [christine.palomar@agriculture.gouv.fr](mailto:christine.palomar@agriculture.gouv.fr)

[Celia.verres@agriculture.gouv.fr](mailto:Celia.verres@agriculture.gouv.fr)

Tél : 01.49.55.41.38/42.13

Fax : 01.49.55.50.82

Réf. Interne : **NTSS2004postes.doc**

**NOTE DE SERVICE**

**DGA/SDDPRS/N2004-1076**

**Date : 16 FEVRIER 2004**

**Date de mise en application** : immédiate

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et des affaires rurales

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs et  
Chefs de service d'administration centrale,  
des services déconcentrés, des  
établissements d'enseignement et des  
établissements publics

**Objet** : Concours, examen d'aptitude technique spéciale et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture.

**Bases juridiques** : Décret n° 96-501 du 7 juin 1996 portant statut particulier du corps des techniciens des services du ministère chargé de l'agriculture modifié par le décret n° 2000-772 du 1<sup>er</sup> août 2000; Arrêtés du 24 septembre 1996 (J.O. du 9 octobre 1996) abrogé et remplacé par l'arrêté du 23 avril 2003 (J.O du 08 juin 2003).

**Résumé** : Modificatif à la note de service DGA/SDDPRS/N2003-1279 du 15 septembre 2003 relative aux concours, à l'examen d'aptitude technique spéciale et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture.

**Mots Clés** : TECHNICIENS SUPERIEURS DES SERVICES TSSMAP

**DESTINATAIRES**

Pour exécution :

Administration centrale

Services déconcentrés

Établissements d'enseignement agricole

Établissements publics

Pour information :

IGA

IGIR et IG VIR

Syndicats

La note de service DGA/SDDPRS/N2003-1279 du 15 septembre 2003 relative aux concours, à l'examen d'aptitude technique spéciale et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture est complétée de la manière qui suit :

Nombre de postes offerts au recrutement au titre de la session 2004 :

Nombre de postes par voie de recrutement et par spécialité	Techniques Agricoles	Génie Rural	Travaux Forestiers	Vétérinaire
Concours Externe	14	14	7	21
Concours Interne	5	6	3	8
Examen d'Aptitude technique spéciale	6	6	/	11
Examen professionnel	2	12	2	8

L'Adjoint au directeur du développement professionnel  
et des relations sociales

Pierrick HUET